

# ARRETE MUNICIPAL

N° 130 / 091

**Délégation de fonctions et de signature  
Monsieur Philippe LEMIERE  
Conseiller Communal**

Le Maire délégué de la commune associée de Lomme,

Vu le décret n° 2000-151 du 22 février 2000 portant fusion avec association des communes de Lille et de Lomme,

Vu l'article 25 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), notamment ses articles L. 2113-15 et L. 2113-20, dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, et ses articles L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2511-26, L. 2511-28,

Vu l'arrêté municipal N°117/180 du 24 octobre 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Philippe LEMIERE, Conseiller Communal ;

Vu l'arrêté municipal N°117/165 du 24 octobre 2022, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Muriel SERGHERAERT, Troisième Adjointe au Maire délégué ;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer une partie de mes fonctions à un conseiller du Conseil Communal, pour permettre une bonne administration de la Commune associée,

Considérant la démission de son mandat d'Adjointe au Maire délégué de Madame Muriel SERGHERAERT,

Considérant la nouvelle répartition des délégations de fonctions et de signature,

**- ARRETE -**

## ARTICLE 1

Les arrêtés municipaux N°117/165 et N°117/180 sont abrogés et remplacés comme suit.

## ARTICLE 2

Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

**Monsieur Philippe LEMIERE**, Conseiller Communal, pour les dossiers et questions suivants :

- Santé
- Accessibilité
- Handicap

### ARTICLE 3

Dans le champ de sa délégation, Monsieur Philippe LEMIERE assumera les fonctions suivantes :

- la préparation et l'exécution des délibérations du conseil communal,
- la signature des actes relatifs aux équipements de proximité et des actes non décisifs.

### ARTICLE 4

La signature par **Monsieur Philippe LEMIERE** des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

"Pour le Maire délégué de Lomme et par délégation,  
Le Conseiller Communal,

Philippe LEMIERE".

### ARTICLE 5

Le Directeur Général Adjoint en charge des services de la commune associée de Lomme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de la commune associée de Lomme et notifié à l'intéressé. Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Trésorier de Lille Municipale.

Est certifié le caractère  
exécutoire du présent arrêté,

Hôtel de Ville de Lomme, le 10 juillet 2024

Transmis au Préfet du Nord le

Publié le 23 JUIL. 2024

Le Maire de Lille

Le Maire délégué de la  
Commune associée de Lomme



Martine AUBRY



Olivier CAREMELLE

Je soussigné, Philippe LEMIERE, reconnais avoir  
reçu un exemplaire du présent arrêté le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).